

COMMENTAIRES E SECAA SA SUR LE RAPPORT PROVISOIRE

Page	Référence	Sujet	Commentaires																																																																																																
10	C.1 Au niveau du Concessionnaire	Le Cabinet a remarqué le haut niveau de rentabilité de la concession qui laisse augurer que l'État pourrait mettre un terme à la concession au bout de 39 ans (soit au plus tôt au 30 novembre 2044), toutes choses égales par ailleurs.	La durée de la concession est de 35 ans à compter du 1er décembre 2009 et non 39 ans,																																																																																																
11			Le cabinet fait remarqué le haut niveau de rentabilité : sur quelle base? par rapport à quel référence ? Pourriez-vous étayer cette affirmation si elle est en rapport avec l'audit																																																																																																
			Pour la gestion 2023, sa part est nulle : pourriez-vous expliquer pourquoi le partage des fruits est nul pour l'exercice 2023 ? Le niveau de revenus (85% des prévisions) qui permet de déclencher l'intéressement de l'Etat n'a pas été atteint en raison de la baisse du trafic liée à la mise en service de l'Autopont de Cambérène et de la forte inflation.																																																																																																
12	Partage des fruits	Ayant constaté un écart important entre le montant payé de 2 393 430 855 FCFA et le montant dû de 2 232 664 947 FCFA, la SECAA SA a sollicité le remboursement du surplus de paiement.	Le montant payé par SECAA est bien le montant corrigé (cf. quittance de paiement), il n'y a pas eu de sollicitation de remboursement.																																																																																																
13	Sur la sécurité des usagers de l'Autoroute à péage	Le Concessionnaire devra renforcer principalement ses sensibilisations en matière de sécurité routière. Au besoin faire une cartographie des zones d'accidents, des statistiques sur types de véhicules concernés, les conducteurs (âge, sexe, profession, etc.) et autres pour définir un programme de sensibilisation spécifique aux principaux concernés.	Les sensibilisations effectuées par le concessionnaire ne sont pas efficaces si le respect du code de la route n'est pas assuré, il est important de préciser que la SECAA dans le cadre de la RSE a doté au Peloton autoroutier de la gendarmerie en 2022 de 05 motards, 02 pick up, 02 fourgons et un radar fixe avec 03 boîtiers de contrôles (un radar mobile était offert en 2021). En plus, elle appuie la gendarmerie en dotation de carburant pour les véhicules d'intervention. La SECAA met également en œuvre chaque année, un programme de sensibilisation des usagers de l'Autoroute et particulièrement les conducteurs de poids-lourds et les transporteurs. Des sensibilisations d'éducation routière sont réalisées dans les établissements scolaires situées dans les communes traversées par l'Autoroute.																																																																																																
13	C.2 Au niveau de l'Etat/APIX SA/ DCC	Sur le plan financier, l'Etat a respecté ses engagements de verser une subvention d'investissement au Concessionnaire. Les subventions ont été effectivement versées à la SECAA SA au 31 décembre 2023, la subvention nette de l'Etat dans les livres comptables du Concessionnaire est arrêtée à 148 294 millions de FCFA.	les subventions d'investissements ont été versés pendant la période de travaux. il n'y pas eu de subvention reçue par la SECAA le 31 décembre 2023. Le montant qui apparait sur les états financiers porte sur l'amortissement de la cette subvention au 31/12/2023																																																																																																
13	1) Contentieux SECAA SA avec ARCOP	La SECAA après avoir relevé appel de cette décision et l'affaire est toujours pendante à la chambre civile de la cour d'appel de Dakar.	l'affaire a été retenue et à l'audience du 27 juillet 2024, elle a fait l'objet d'un renvoi au 24 octobre 2024 pour les réponses de l'avocat de SECAA aux conclusions des avocats de l'ARCOP reçues ledit 27 juillet 2024.																																																																																																
14	2) Différend avec DSCOS suite sommation sur pose de panneaux dans le DPAC	2) Différend avec DSCOS suite sommation sur pose de panneaux dans le DPAC	Par arrêt n°71 du 9 novembre 2023, statuant au fond sur le recours de la SECAA contre la décision de la DSCOS du 30 janvier 2023, la Cour Suprême a fait droit à sa demande et a annulé la décision de la DESCOS																																																																																																
47	4.2.5.2 Concours publics -subventions d'investissements - Indemnisations	Plan de financement global prévisionnel	<table><tr><th colspan="6">Plan de Financement global (millions CFA)</th></tr><tr><th>EMPLOIS</th><th>MONTANT</th><th>%</th><th>RESSOURCES</th><th>MONTANT</th><th>%</th></tr><tr><td>Coûts de SPV en construction</td><td>24 227</td><td>8,4%</td><td>Subvention d'investissement</td><td>141 539</td><td>49,3%</td></tr><tr><td>Coûts de conception - construction</td><td>210 824</td><td>73,4%</td><td>Autres subventions</td><td>29 063</td><td>10,1%</td></tr><tr><td>Charges d'exploitation en construction</td><td>26 036</td><td>9,1%</td><td>Intérêts cred.</td><td>2 661</td><td>0,9%</td></tr><tr><td>Frais financiers</td><td>4 779</td><td>1,7%</td><td>Capital social</td><td>20 054</td><td>7,0%</td></tr><tr><td>Service de la Dette (P+I, hors refi)</td><td>9 903</td><td>3,4%</td><td>Réinvestissement des flux de trésorer</td><td>54 484</td><td>19,0%</td></tr><tr><td>Crédit Senior d'origine</td><td>8 935</td><td>3,1%</td><td>Total Fonds Propres</td><td>74 538</td><td>26,0%</td></tr><tr><td>Crédit Junior d'origine</td><td>968</td><td>0,3%</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Préfinancement MRA</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>Crédit Senior - BOAD</td><td>15 699</td><td>5,5%</td></tr><tr><td>Préfinancement CRSD</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>Crédit Senior - CBAO</td><td>5 381</td><td>1,9%</td></tr><tr><td>Trésorerie pour investissement futurs</td><td>-</td><td>0,0%</td><td>Crédit Senior - IFC</td><td>6 212</td><td>2,2%</td></tr><tr><td>Dotation compte réserve de trésorerie</td><td>(1 775)</td><td>-0,6%</td><td>Crédit Senior - BAD</td><td>6 212</td><td>2,2%</td></tr><tr><td>Solde de trésorerie</td><td>13 213</td><td>4,6%</td><td>Crédit Junior - IFC</td><td>5 902</td><td>2,1%</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Total Dettes</td><td>39 406</td><td>13,7%</td></tr><tr><td>Emplois</td><td>287 206</td><td>100,0%</td><td>Ressources</td><td>287 206</td><td>100,0%</td></tr></table>	Plan de Financement global (millions CFA)						EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%	Coûts de SPV en construction	24 227	8,4%	Subvention d'investissement	141 539	49,3%	Coûts de conception - construction	210 824	73,4%	Autres subventions	29 063	10,1%	Charges d'exploitation en construction	26 036	9,1%	Intérêts cred.	2 661	0,9%	Frais financiers	4 779	1,7%	Capital social	20 054	7,0%	Service de la Dette (P+I, hors refi)	9 903	3,4%	Réinvestissement des flux de trésorer	54 484	19,0%	Crédit Senior d'origine	8 935	3,1%	Total Fonds Propres	74 538	26,0%	Crédit Junior d'origine	968	0,3%				Préfinancement MRA	-	0,0%	Crédit Senior - BOAD	15 699	5,5%	Préfinancement CRSD	-	0,0%	Crédit Senior - CBAO	5 381	1,9%	Trésorerie pour investissement futurs	-	0,0%	Crédit Senior - IFC	6 212	2,2%	Dotation compte réserve de trésorerie	(1 775)	-0,6%	Crédit Senior - BAD	6 212	2,2%	Solde de trésorerie	13 213	4,6%	Crédit Junior - IFC	5 902	2,1%				Total Dettes	39 406	13,7%	Emplois	287 206	100,0%	Ressources	287 206	100,0%
Plan de Financement global (millions CFA)																																																																																																			
EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%																																																																																														
Coûts de SPV en construction	24 227	8,4%	Subvention d'investissement	141 539	49,3%																																																																																														
Coûts de conception - construction	210 824	73,4%	Autres subventions	29 063	10,1%																																																																																														
Charges d'exploitation en construction	26 036	9,1%	Intérêts cred.	2 661	0,9%																																																																																														
Frais financiers	4 779	1,7%	Capital social	20 054	7,0%																																																																																														
Service de la Dette (P+I, hors refi)	9 903	3,4%	Réinvestissement des flux de trésorer	54 484	19,0%																																																																																														
Crédit Senior d'origine	8 935	3,1%	Total Fonds Propres	74 538	26,0%																																																																																														
Crédit Junior d'origine	968	0,3%																																																																																																	
Préfinancement MRA	-	0,0%	Crédit Senior - BOAD	15 699	5,5%																																																																																														
Préfinancement CRSD	-	0,0%	Crédit Senior - CBAO	5 381	1,9%																																																																																														
Trésorerie pour investissement futurs	-	0,0%	Crédit Senior - IFC	6 212	2,2%																																																																																														
Dotation compte réserve de trésorerie	(1 775)	-0,6%	Crédit Senior - BAD	6 212	2,2%																																																																																														
Solde de trésorerie	13 213	4,6%	Crédit Junior - IFC	5 902	2,1%																																																																																														
			Total Dettes	39 406	13,7%																																																																																														
Emplois	287 206	100,0%	Ressources	287 206	100,0%																																																																																														
69	Partage des Fruits au profit de l'Etat, déterminé par le Cabinet	<table><tr><th rowspan="2">Années</th><th colspan="3">Montants en millions de FCFA, détremiés par</th></tr><tr><th>SECAA SA</th><th>CMC</th><th>Ecart</th></tr><tr><td>2021</td><td>2 393</td><td>2 236</td><td>157</td></tr><tr><td>2022</td><td>827</td><td>816</td><td>11</td></tr><tr><td>2023</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Totaux</td><td>3 220</td><td>3 052</td><td>168</td></tr></table>	Années	Montants en millions de FCFA, détremiés par			SECAA SA	CMC	Ecart	2021	2 393	2 236	157	2022	827	816	11	2023	-	-	-	Totaux	3 220	3 052	168	Chiffre à corriger pour prendre en compte le montant versé.																																																																									
Années	Montants en millions de FCFA, détremiés par																																																																																																		
	SECAA SA	CMC	Ecart																																																																																																
2021	2 393	2 236	157																																																																																																
2022	827	816	11																																																																																																
2023	-	-	-																																																																																																
Totaux	3 220	3 052	168																																																																																																
87	TABLEAU 21 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTIONS	Renforcer principalement ses sensibilisations en matière de sécurité routière. Au besoin faire une cartographie des zones d'accidents, des statistiques sur types de véhicules concernés, les conducteurs (âge, sexe, profession, etc.) et autres pour définir un programme de sensibilité spécifique aux principaux concernés.	Dans le contrat de concession, la sécurité publique et la sécurité civile des usagers est de la responsabilité de l'Etat. La cartographie des lieux d'accidents existe et un plan d'action est établi et suivi chaque semestre pour diminuer les risques d'accidents. Les actions menées par SECAA sont faites dans le cadre de la RSE de l'entreprise. une forte recommandation devrait être formulée sur le renforcement des contrôles concernant le respect du code la route pour diminuer les accidents.																																																																																																